

Actualité : 8 mars 2013

LES ELUS DE BEAUCAIRE ET DE TARASCON VISITENT LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA CNR

Vendredi 8 mars, la CNR, représentée par Mathieu Van Haesebroeck, Directeur délégué éolien et photovoltaïque, et Michel Carret, Directeur Régional à Avignon, a reçu Charles Fabre, Maire de Tarascon et Alain Ledur, 1er adjoint représentant le Maire de Beaucaire, entourés de conseillers municipaux, sur son site photovoltaïque au sol du Comte. L'occasion de dresser un bilan, un an et demi après sa mise en service et d'évoquer les perspectives de développement de la Compagnie dans le photovoltaïque en Vallée du Rhône.

Mis en service en juillet 2011 sur les communes de Beaucaire et de Tarascon, ce parc d'une puissance installée de 3 MWc, s'étend sur 6,5 ha, sur le domaine concédé de la Compagnie. Composé de 14 200 panneaux, il a généré une production de 4 475 MWh en 2012, soit +4% par rapport au productible. Elle équivaut à la consommation électrique annuelle de plus de 1 000 foyers (hors chauffage) et permet d'éviter le rejet de 1 500 à 3 500 tonnes d'émissions de CO2 par an.

Le parc photovoltaïque fait partie du pôle de production d'énergie 100% renouvelable développé par la CNR sur l'aménagement de Vallabrègues et composé d'une centrale hydroélectrique (210 MW de puissance installée) et du parc éolien de Beaucaire (11,5 MW).

Un parc représentatif du modèle de développement de la Compagnie

Ce parc illustre parfaitement les fondamentaux du modèle de développement de la Compagnie - le modèle CNR - qui concilie performance économique, équité sociale et responsabilité environnementale :

- L'excellence environnementale : le site du parc du Comte est une ancienne plate-forme digue non exploitée, sur l'aménagement hydroélectrique de Vallabrègues, qui ne présentait ni enjeux agricoles, ni sensibilités naturelles.
- Le soutien au développement d'une filière industrielle française : le parc est équipé de panneaux polycristallins fournis par Photowatt ; les entreprises INEO et RAMPA ont participé à sa construction.
- La participation au dynamisme économique local : le chantier a créé pendant six mois 40 emplois temps plein ; aujourd'hui, une dizaine d'emplois indirects est maintenue pour l'exploitation (maintenance, espace vert, sécurisation...). La CNR assure en parallèle des retombées fiscales importantes aux collectivités (évaluées à 35 000 €/an).
- La culture de la concertation : la CNR a mené ce projet en suivant une démarche de concertation et de dialogue avec les élus, les services de l'Etat et la population locale afin d'obtenir un large consensus.

Un projet de parc pilote à Vallabrègues lancé au second semestre

Leader de la production d'énergie 100% renouvelable (hydraulique, éolien et photovoltaïque), la CNR mène notamment une stratégie ambitieuse dans le photovoltaïque, avec un objectif de 100 MWc minimum installés en 2017.

Elle exploite déjà 5 parcs en Vallée du Rhône (11,4 MWc) et trois nouveaux en cours de réalisation : Le Pouzin (Ardèche) ; Vitrolles (Hautes-Alpes) et Vallabrègues (Gard) sur le territoire de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence. Les travaux de ce dernier vont débuter au second semestre. Il s'agit d'un projet pilote, d'une puissance de 1,2 MWc, utilise la technologie du photovoltaïque à concentration. Il illustre le dynamisme de la CNR en matière de R&D. En 2012, elle a consacré un budget de 1,5 M€ pour la recherche en faveur de la technologie photovoltaïque.